

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019  
en application de l'article L2313-1 du CGCT**

**I. LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF :**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année civile.

Ils respectent les principes budgétaires suivants :

- L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile : il commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre. Un budget est voté par année mais le Conseil Municipal peut apporter des modifications en cours d'année en votant des décisions modificatives. Le budget est exécuté dans l'année.
- L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges.
- Toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la commune.

Le Compte Administratif 2019 a été approuvé le 05 mars 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au Secrétariat de la Mairie aux heures de permanence.

**II. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :**

**A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**1. LES RECETTES**

Les recettes de fonctionnement :

DOMAINE	MONTANT
Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	6 315.63
Produits des services	52 148.36
Impôts et taxes	290 317.00
Dotations subventions et participations	212 313.78
Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles et autres)	41 687.39
Produits exceptionnels	1 610.03
Recettes d'ordre	40 957.38
<b>TOTAL</b>	<b>645 349.57</b>

- Les atténuations de charges sont les remboursements sur rémunérations du personnel communal (arrêts de travail ...)
- Les produits des services correspondent à : la facturation de la cantine et garderie, la location de la vaisselle de la salle des fêtes, les concessions dans les cimetières, la vente de récolte et la redevance d'occupation publique France Télécom, le remboursement par la régie de transports des salaires du chauffeur du car scolaire, la participation aux charges des locataires
- Les Impôts et taxes correspondent aux contributions directes, à la CVAE, au fond national de péréquation, aux droits de mutation, aux droits de place.
- Les autres produits courants sont les locations de la salle polyvalente, les loyers des locataires, et l'électricité suite à l'installation des panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente.
- Les produits exceptionnels correspondent aux remboursements des frais occasionnés par des sinistres par les assurances.

## 2. LES DEPENSES.

Les dépenses de fonctionnement :

DOMAINE	MONTANT
Charges à caractère général	152 248.93
Charges de personnel	165 220.51
Atténuations de produits	25 701.00
Autres charges de gestion courante	104 105.15
Charges financières	19 178.86
Charges exceptionnelles	0.00
Dépenses d'ordre	15 454.91
<b>TOTAL</b>	<b>481 909.36</b>

- Les charges à caractère général regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux (eau, électricité, entretien des bâtiments, de la voirie, du matériel, la maintenance et location des matériels, les primes d'assurance, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les fournitures administratives et scolaires, les taxes foncières, la fourniture des repas de la cantine, les fêtes et cérémonies...)
- Les charges de personnel correspondent aux salaires + charges sociales salariés + charges sociales employeur. Elles varient suivant les besoins de recrutement pour remplacement d'agents en congés annuels ou congés maladie et suivant les augmentations indiciaires.
- Les atténuations de produits correspondent au reversement du FNGIR
- Les autres charges de gestion courante sont les participations aux organismes de regroupement. (Service incendie, subventions aux associations et au CCAS, les participations aux SIVOSS (collège et Sivos des vergers de Caux pour l'école) et les indemnités des élus.
- les charges financières sont les intérêts des emprunts (la partie « capital » se trouve en section d'investissement)
- Les charges exceptionnelles correspondent le plus souvent à des réductions de titres (annulation ou réduction de frais réclamés)
- les opérations d'ordres sont des transferts comptables entre les sections de fonctionnement et d'investissement (dépense et recette)

### 3. LE RESULTAT de la section de fonctionnement

Chaque année, la section de fonctionnement doit dégager un excédent permettant de financer les investissements de la commune. Pour cette année 2019, le résultat pour la section de fonctionnement est :

Dépenses 2019 : 481 909.36 €  
Recettes 2019 : 645 349.57 €

Résultat 2019 (excédent) : 163 440.21 €  
Excédent de fonctionnement reporté de N-1 : 207 792.26 €

TOTAL Excédent de fonctionnement 2019 : **371 232.47 €**

## B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. LES RECETTES

Les recettes d'investissement :

DOMAINE	MONTANT
Affectation du résultat	193 977.82
Dotations, fonds divers et réserves	38 438.76
Subventions d'investissement	104 828.26
Dépôts et cautionnements	565.00
Recettes d'ordre	15 454.91
<b>TOTAL</b>	<b>353 264.75</b>

- L'affectation du résultat correspond au besoin de financement de la section d'investissement (1068)
- Les dotations, fonds divers et réserves correspondent au FCTVA et à la taxe d'aménagement.
- Les subventions d'investissement correspondent aux subventions reçues pour les travaux
- Les dépôts et cautionnements correspondent aux cautions versées par les locataires entrants (locataires des biens de la commune exclusivement).

## 2. LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement :

DOMAINE	MONTANT
Remboursement emprunts et dettes	14 418.17
Dépenses d'équipement	320 402.24
Dépenses d'ordre	40 957.38
<b>TOTAL</b>	<b>375 777.79</b>

- Le remboursement emprunts et dettes correspond à la partie « remboursement du capital » des emprunts (la partie « intérêts » se trouve en section de fonctionnement)
- les opérations d'ordres sont des transferts comptables entre les sections de fonctionnement et d'investissement (dépense et recette)
- Les dépenses d'équipement correspondent à : la 6<sup>ème</sup> phase de l'élaboration du PLU, à l'achat de gros matériels (tronçonneuse, remplacement extincteurs), réfection de voirie (Hameau de la Hongrie, Chemin des Aubépines, Allée des Tilleuls), ralentisseur Rue du Stade, fin de restauration des bâtiments communaux, 1<sup>ère</sup> phase de l'aménagement du Centre Bourg, 1<sup>ère</sup> phase de la restauration du vitrail de l'église, Aire de Jeux.

### LE RESULTAT de la section d'investissement :

Dépenses 2019 : 375 777.79 €  
Recettes 2019 : 353 264.75 €  
Résultat 2019 (excédent) : -22 513.04 €  
Excédent d'investissement reporté de N-1 : 78 001.18 €

---

TOTAL Excédent d'investissement 2019 : **55 488.14 €**

### **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019**

**Section de fonctionnement : 371 232.47**

**Section d'investissement : 55 488.14**

**RESULTAT GLOBAL (excédent) : 426 720.61**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Adjoint aux finances

Yves PETIT